

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS709

présenté par  
Mme Cristol, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 13.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence législative.